

Retrouvez les délibérations, décisions et arrêtés pris dans le cadre des instances et de la gestion de Limoges Métropole

TOUS LES DOCUMENTS DES INSTANCES COMMUNAUTAIRES



DÉCISION

arrêté de non reconduction d'un marché relatif à la fourniture et la livraison de sacs de tri sur le territoire de Limoges Métropole - lot 2 - sacs de tri en plastique jaune transparent réservés à la collecte sélective

26985
Direction des Affaires Juridiques et de la commande publique

N° 26985

LE PRÉSIDENT DE LIMOGES MÉTROPOLE

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 132-2 et L. 132-30 ;

Vu la délibération n°23 du conseil communautaire du 27 avril 2023 relative à la délégation d'attributions du conseil communautaire au Président ;

Vu la décision n° 1 en date du 5 octobre 2022 relative à la conclusion du marché n° 2022-PROB023-00 portant sur la « fourniture et la livraison de sacs de tri sur le territoire de Limoges Métropole - lot 2 - sacs de tri en plastique jaune transparent réservés à la collecte sélective » ;

Vu l'acte d'engagement du marché susvisé et notamment son article 5.1 relatif à la durée de l'acte en cause ;

CONSIDÉRANT que le marché précité a été notifié à l'entreprise P.T.L. le 2 novembre 2022 pour une période initiale d'un an pouvant être renouvelée, notamment par périodes successives d'un an pour une durée maximale de reconduction de trois ans ;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 5.1 du C.A.E., le pouvoir adjudicataire peut, par décision expresse, renoncer à reconduire le marché avant l'expiration du délai de préavis fixé par le contrat ;

CONSIDÉRANT l'avis favorable émis par la direction de la prévention et de la gestion des déchets de Limoges Métropole quant au non renouvellement de ce marché ;

DÉCIDE

Le marché n° 2022-PROB023-00 relatif à la « fourniture et la livraison de sacs de tri sur le territoire de Limoges Métropole - lot 2 - sacs de tri en plastique jaune transparent réservés à la collecte sélective » ne sera pas reconduit au-delà du 31^{er} octobre.

Fait à Limoges,

Sylvain ROCHE S.P.C.
Signé électroniquement le 24/07/2025

Publié le jeudi 24 juillet 2025

Service des Affaires Juridiques et de la commande publique

DÉCISION

Décision de non reconduction d'un marché relatif à la fourniture et livraison de sacs de tri - lot 2 : sacs de tri en plastique jaune réservés à la collecte sélective

1 DOCUMENT - Publié le 24 Juillet 2025



26985.pdf
(.pdf, 250,6 Ko)

↓ TÉLÉCHARGER